



Date de dépôt : 7 octobre 2026

Rapport

**de la commission de l'économie chargée d'étudier la proposition
de motion de Sandro Pistis, Ana Roch, Arber Jahija, François
Baertschi, Jean-Marie Voumard, Gabrielle Le Goff pour un
aéroport plus inclusif**

Rapport de majorité de Jean-Marc Guinchard (page 3)

Rapport de minorité de Sandro Pistis (page 8)

Proposition de motion

(3013-B)

pour un aéroport plus inclusif

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- le nombre considérable de voyageurs qui passent chaque année par l'Aéroport international de Genève ;
- que cette institution, propriété de l'Etat, est une vitrine et un levier économique indispensable du canton et se doit d'être inclusive ;
- la nécessité pour un aéroport moderne de disposer d'infrastructures et de services adaptés qui répondent aux besoins de l'ensemble des voyageurs ;
- que certains équipements font aujourd'hui défaut ou sont insuffisants pour couvrir les différentes demandes ;
- qu'il conviendrait dans un souci d'inclusivité de compléter et d'améliorer l'offre actuelle,

invite le Conseil d'Etat

- à discuter avec l'AIG de la possibilité d'installer davantage de fontaines à eau potable dans le terminal en examinant la faisabilité de permettre aux voyageurs de passer les contrôles de sécurité avec des bouteilles d'eau ;
- à solliciter l'AIG afin qu'il continue d'améliorer l'inclusivité de ses équipements et services en tenant compte des attentes particulières, notamment parmi sa nombreuse clientèle souffrant de handicaps.

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de Jean-Marc Guinchard

Après un premier traitement par la commission de l'économie, cette motion a été renvoyée par le Grand Conseil à la commission des transports, puis est revenue à la commission de l'économie.

Elle a fait l'objet d'un traitement le 24 août 2026, sous la présidence de M^{me} Ana Roch.

Le procès-verbal a été tenu avec précision par M. Nicola Martinez, à qui nous réitérons nos remerciements.

Séance du 24 août

La présidente de séance rappelle que le Grand Conseil a renvoyé cette motion à la commission.

Un député PLR précise que la motion avait initialement été renvoyée à la commission des transports, laquelle l'a ensuite renvoyée à la commission de l'économie.

Le premier signataire rappelle que, lors de la séance plénière du Grand Conseil, M. Mizrahi avait proposé de renvoyer le texte à la commission de l'économie, notamment en raison de la question des fontaines à eau situées après le contrôle de sécurité. Il indique qu'il n'existe qu'une seule fontaine à eau et que celle-ci n'est pas signalée. La motion demande ainsi l'installation de davantage de points d'eau dans l'aéroport. Il relève que, dans d'autres pays, des infrastructures permettent aux voyageurs de boire gratuitement, ce qui n'est pas nécessairement le cas à Genève.

Il ajoute que l'un des arguments avancés est que les nouveaux portiques de sécurité permettraient désormais aux voyageurs de conserver des contenants allant jusqu'à 1,5 litre d'eau. Il précise ne pas savoir si tel est effectivement le cas. Il relève par ailleurs que la vente d'eau représente un marché de plusieurs millions de francs par année pour les commerces de l'aéroport. Il estime néanmoins qu'à Genève, il devrait être possible de proposer un nombre minimal de points d'eau gratuits au sein de l'aéroport.

Il indique que la motion porte également sur les infrastructures destinées aux personnes à mobilité réduite ainsi que sur les espaces de jeux. Il a cru comprendre que l'aéroport de Genève avait pris en considération la problématique des points d'eau. Il ignore quelles mesures ont été prises depuis

lors, mais il estime que la problématique demeure d'actualité. La motion demande ainsi davantage de points d'eau. Il reconnaît que cette mesure peut avoir des conséquences pour certains commerces de l'aéroport, mais il considère qu'elle permettrait d'améliorer les conditions d'accueil des voyageurs.

Un député LJS indique qu'en sa qualité d'exploitant à l'aéroport, il peut confirmer que les concessionnaires vendant de l'eau ont l'obligation de proposer une eau à prix réduit, pour un tarif d'environ 2,80 ou 2,90 francs. Il précise qu'il pourra confirmer le montant exact. Cette offre doit être présente et visible dans tous les points de vente proposant de l'eau.

Une députée S comprend dès lors que l'objectif est de permettre aux commissaires de réexaminer leur position et à la commission de statuer sur la motion sans nécessairement procéder à de nouvelles auditions.

Un député PLR relève que la commission peut reprendre les débats, mais il estime que, si la motion porte sur les fontaines à eau, il n'est pas cohérent que la commission de l'économie traite de la mobilité des personnes à mobilité réduite au sein de l'aéroport. Il rappelle que le renvoi de cette motion à la commission des transports avait été décidé par 43 voix contre 42. Il considère qu'il serait inutile d'auditionner à nouveau l'aéroport de Genève, le rapport étant suffisamment clair sur ces différents éléments.

Un député S reconnaît que, concernant l'accès à l'eau, une motion n'est pas nécessairement indispensable. Il estime que l'aéroport de Genève pourrait néanmoins faire davantage, puisqu'il ne compte que deux fontaines à eau. S'agissant de l'accessibilité, il a le sentiment que les dispositifs nécessaires sont déjà en place et il relève notamment que les personnes à mobilité réduite bénéficient d'un accès prioritaire à l'avion. Il ne voit dès lors pas de raison de modifier son vote.

Un député Ve rappelle que la deuxième invite est de « solliciter l'AIG afin qu'il continue d'améliorer l'inclusivité de ses équipements et services en tenant compte des attentes particulières, notamment parmi sa nombreuse clientèle souffrant de handicaps », tandis que la première invite porte sur les fontaines à eau. Il rappelle que son groupe s'était abstenu en commission et il indique qu'il maintiendra cette position. Il relève qu'il est régulièrement rappelé que l'aéroport de Genève est un établissement public autonome et il estime dès lors que le Grand Conseil ne devrait pas intervenir dans une logique de micromanagement de son activité. Il ajoute qu'en tant que Vert, il ne voit pas pourquoi le Grand Conseil devrait intervenir dans la gestion des aspects sociaux d'un aéroport.

Un député PLR indique comprendre les objectifs de la motion, mais il estime que ce type de problématique pourrait parfois être traité en vérifiant directement auprès de l'aéroport de Genève les mesures déjà mises en œuvre. D'après son expérience personnelle, il lui semble que l'aéroport a déjà tenu compte de certaines préoccupations exprimées. Il propose dès lors de lui adresser des questions sans nécessairement procéder à une nouvelle audition. S'agissant des questions de mobilité, il estime qu'elles relèvent davantage de la commission des transports et qu'il appartient à celle-ci de s'en saisir.

Le premier signataire précise que la deuxième invite ne vise pas exclusivement les personnes en situation de handicap, mais également, notamment, les espaces de jeux pour les enfants ainsi que les espaces d'attente et de bien-être destinés aux passagers confrontés à des retards de vols. Il estime que cette motion ne soulève pas de difficulté particulière, à l'exception éventuellement de son impact économique, et il comprend que les représentants des milieux économiques puissent y être opposés pour cette raison. Il relève que d'autres aéroports disposent de davantage de points d'eau, clairement signalés. Il entend que certains puissent considérer que deux points d'eau sont suffisants, mais il n'est pas convaincu que l'aéroport de Genève fournisse les efforts nécessaires afin de garantir un accès adéquat à l'eau à sa clientèle. Il reconnaît que l'installation de davantage de fontaines pourrait entraîner une perte économique pour certains commerces et il estime que la droite privilégie, à cet égard, la vente de petites bouteilles d'eau.

Un député PLR rappelle les propos du directeur de l'AIG, selon qui la prise en charge des personnes en situation de handicap relève d'une règle de l'OACI. Ces personnes s'annoncent à l'avance et sont ensuite accompagnées par le personnel jusqu'à l'avion. Il estime dès lors que la deuxième invite n'a pas lieu d'être.

Un député LC estime que le problème de cette motion réside dans le fait qu'elle traite de trois points qui n'ont pas de lien entre eux. Il rejoint son collègue PLR concernant la prise en charge des personnes à mobilité réduite.

Un député PLR indique ne pas comprendre pour quelle raison cet objet a été renvoyé à la commission de l'économie. Il relève qu'il existe effectivement un problème d'unité de la matière. Voyageant fréquemment avec des enfants, il constate que les espaces de jeux de l'aéroport ont été agrandis. Concernant l'accès à l'eau, il souligne que la situation n'est pas propre à Genève et il relève que, dans certains autres pays, les fontaines à eau ne donnent pas nécessairement envie d'être utilisées pour des raisons d'hygiène. S'agissant des personnes à mobilité réduite, il rejoint son collègue PLR. Il estime que l'ensemble des problématiques soulevées par la motion sont déjà réglées et il ne voit dès lors pas de raison de modifier sa position.

Un autre député PLR conteste l'affirmation selon laquelle les milieux économiques seraient opposés à l'installation de fontaines à eau, relevant que leur installation fait également travailler des entreprises. Il considère toutefois que la mesure doit avoir du sens. En l'espèce, les coûts seraient supportés par l'aéroport de Genève et n'auraient pas d'incidence sur les comptes de l'Etat, mais il estime que la méthode proposée n'est pas adéquate. Selon lui, une motion ne devrait pas servir à déterminer le nombre de fontaines à eau présentes à l'aéroport. Il suggère d'utiliser les représentants siégeant au conseil d'administration de l'aéroport de Genève pour traiter ces problématiques. Il précise ainsi que les milieux économiques ne sont pas opposés aux fontaines à eau, mais que le PLR s'oppose à la méthode proposée.

Un député S propose d'adresser un courrier à l'aéroport de Genève si certains commissaires souhaitent obtenir des précisions sur ces différentes thématiques.

La présidente de séance met aux voix la demande d'adresser une question écrite à l'aéroport de Genève sur ces différentes thématiques :

Oui : 5 (3 S, 2 MCG)
 Non : 8 (1 LJS, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
 Abstentions : 2 (2 Ve)

La demande est refusée.

La présidente de séance met aux voix la M 3013-A :

Oui :	2 (2 MCG)
Non :	6 (1 LJS, 1 LC, 4 PLR)
Abstentions :	7 (3 S, 2 Ve, 2 UDC)

La M 3013-A est refusée.

Catégorie de débat préavisée : II (30 min)

Conclusions

Mesdames les députées, Messieurs les députés,

Cette ultime séance de la commission sur ce texte démontre manifestement que cette motion n'aurait pas dû être renvoyée à la commission de l'économie qui l'avait déjà traitée, comme l'a d'ailleurs fait la commission des transports.

Ces allers et retours et le nombre de séances consacrées à cet objet auraient aisément pu être remplacés, soit par l'intervention d'un membre du conseil d'administration de l'aéroport, soit par un simple contact avec la direction.

Au-delà de ces aspects, la motion pose un autre problème : elle aborde trois objets qui n'ont aucun lien entre eux – la disponibilité de l'eau, les espaces de jeux pour les enfants et les moyens mis en œuvre pour les personnes à mobilité réduite.

L'audition des responsables de l'AIG a démontré que ces derniers étaient sensibles à ces points et que des mesures étaient déjà en place dans ces trois domaines.

Ce texte de motion est l'exemple parfait d'un travail parlementaire que l'on aurait pu s'éviter en faisant appel directement à la direction de l'AIG ou à nos administrateurs.

Sur cette base, la majorité de la commission ne peut que vous recommander, Mesdames les députées, Messieurs les députés, de refuser cette proposition de motion avec la même majorité.

Date de dépôt : 13 octobre 2026

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de Sandro Pistis

L'augmentation du nombre de fontaines à eau branchées sur le réseau des SIG, dans l'aéroport de Genève, est un impératif écologique et climatique, que le MCG défend.

D'ailleurs, le canton, dans le cadre de la réduction drastique des plastiques à usage unique, soutient cette politique. Vendre des bouteilles en plastique jetables dans une institution de droit public va à l'encontre des objectifs et de la politique voulus tant sur le plan cantonal que communal.

Permettre aux voyageurs de remplir leur propre gourde réduit l'empreinte carbone liée au transport, au stockage et au recyclage de milliers de bouteilles individuelles chaque jour.

L'eau, étant un droit fondamental, comme bien public essentiel, l'accès à l'eau potable ne devrait pas être une marchandise payante dans un espace de transit obligatoire. C'est une question de moralité particulièrement lors des vagues de chaleur ou pour les personnes devant prendre des médicaments.

Pour les familles nombreuses ou les voyageurs à budget limité, l'obligation d'acheter de l'eau à prix aéroportuaire après la sécurité représente une taxe indirecte injustifiée.

Les fontaines à eau garantissent un accueil digne pour tous les passagers.

Un standard aéroportuaire mondial, dans un grand nombre d'aéroports internationaux (San Francisco, Singapour, Zurich, Vancouver), intègre massivement des stations de recharge de gourdes.

Pour rester une « vitrine » moderne de la Genève internationale, notre aéroport doit se mettre à niveau.

Genève bénéficie d'une eau potable d'excellente qualité. Promouvoir par d'autre chemin cette ressource est un excellent message marketing territorial et environnemental.

Si la sécurité n'est pas un obstacle, le passage des liquides reste strict aux contrôles de sécurité et la solution est simple, inviter les passagers à vider leur

gourde avant le contrôle et à la remplir immédiatement après grâce aux fontaines en zone sécurisée.

Cela ne perturbe en rien les processus de sûreté. Installer des fontaines à eau branchées sur le réseau existant représente un investissement mineur au vu du budget de l'aéroport.

L'inclusivité et la durabilité ne sont pas des concepts « trop vastes » ou « incohérents » ; ce sont les piliers d'une infrastructure publique moderne. Proposer de l'eau gratuite et accessible à l'aéroport de Genève c'est simplement appliquer les valeurs genevoises de solidarité et d'écologie à notre principale porte d'entrée internationale.